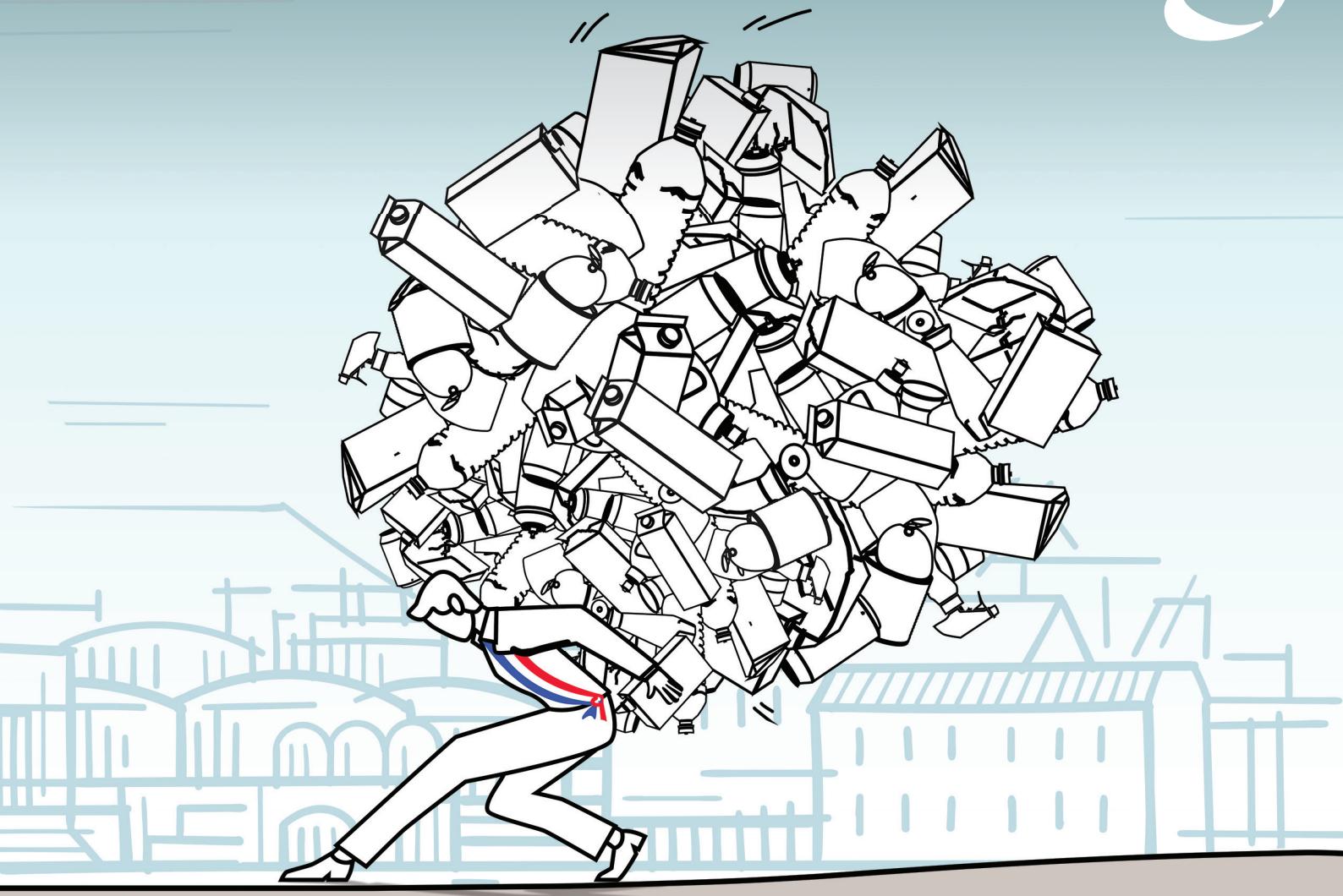


syctom mag

LE MAGAZINE DE L'AGENCE
MÉTROPOLITaine DES DÉCHETS MÉNAGERS

#88
JANVIER 2026



À LA UNE

Déchets : le service public en danger, les élu·es haussent le ton

À LA UNE

- Le Syctom au Brésil pour les rencontres pré-COP30
Gaz verts : une mobilisation francilienne pour changer d'échelle
Déchets : le service public en danger, les élus·es haussent le ton
Les coulisses des déchets séduisent le jeune public
Un nouveau compagnon de visite

**ENJEUX & STRATÉGIE**

- DZD : des masterclass pour imaginer la poubelle de demain
Tom Mag n°4 : le retour des éco-reporters
À la découverte du cycle des déchets alimentaires

**INNOVATION**

- Polluants éternels : quelle présence de l'objet au déchet ?

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Crue de la Seine : anticiper pour mieux protéger

LES INSTALLATIONS

- L'Étoile Verte : un transbordeur pour une logistique plus durable
L'Interval : ajustement du calendrier de mise en service
Romainville/Bobigny : un projet reconnu d'intérêt général

**L'ÉCO-ACTU**

- TGAP-Déchets : décrypter son fonctionnement, son impact et ses limites **14**

INTERNATIONAL

- Économie circulaire et agriculture durable à Brazzaville

LES TERRITOIRES

- Plan d'accompagnement 2021-2026 : des résultats concrets
Maître-composteur, relais indispensable du compostage local

**RENCONTRE**

- Jean-Patrick Masson, président du Cercle National du Recyclage



Syctom Mag est une publication du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers - 86 rue Regnault - 75013 Paris - Tél. : 01 40 13 17 00
Directrice de la publication : Corentin Duprey - Rédactrices en chef : Aurélie Principaud, Sara Mazetier - Directrice de la communication : Aurore Delacroix - Chargée des éditions : Solène Patron
• Crédits photos : © Syctom / Florent Aceto, Franck Badaire, Nicolas Fagot, Thomas Guyenet, WildBee ; © Aude Borel ; © Urbaser Énergie ; © Groupe 6 ; © Ville de Dijon - Conception, réalisation, rédaction : Citizen Press - Document imprimé par Mérico Paragon, sur papier recyclé - ISSN 1769-8782



l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers

QR Code
à scanner
pour
s'inscrire
à la Lettre
d'info



Retrouvez les actualités
du Syctom sur :
syctom-paris.fr

syctom-paris.fr



Cap 2026 : agir aujourd'hui pour demain

Corentin Duprey

Président du Syctom



2025 aura été une année singulière pour le Syctom, marquée par l'incendie du 7 avril qui a ravagé le centre de tri à Paris 17. Cet événement a profondément marqué et affecté les élus·es syndicaux et les agent·es. Fort heureusement, aucun blessé ni victime n'est à déplorer.

Si les causes restent à déterminer, ce sinistre rappelle la multiplication des départs de feu causés par la présence de batteries au lithium ou de bouteilles de protoxyde d'azote. Au-delà de la préoccupation sanitaire et des risques sur les biens et les personnes, ce fléau se chiffre en millions d'euros. Cela fait maintenant quelques années que les collectivités en charge de la collecte et du traitement des déchets, dont le Syctom, alertent l'État sur ce sujet, sans aucun retour.

Ces dernières prennent pourtant leur part. Non seulement, elle mettent en œuvre au mieux leur mission de service public essentielle de gestion des déchets au coût le plus optimisé pour les habitant·es mais elles vont plus loin. À titre d'exemple, le Syctom investit chaque année 18 millions d'euros dans les politiques de prévention et de sensibilisation qui ne relèvent pourtant pas de sa compétence.

Prévenir et sensibiliser, c'est aussi responsabiliser : donner à chacun·e les moyens de réduire son volume de déchets et d'améliorer le geste de tri, dans l'intérêt de l'environnement et pour la sécurité du personnel qui traite nos déchets. Chacun·e doit prendre sa part :

- les citoyen·nes, en consommant autrement via des gestes éco-responsables ;
- les collectivités, en poursuivant leurs actions de prévention et sensibilisation ;
- les entreprises, notamment de l'agroalimentaire, en repensant l'emballage de leurs produits ;
- et enfin l'État, en fixant un cap ambitieux de réduction des déchets et en contraignant les industriels par un cadre légal renforcé.

Aujourd'hui, celles et ceux qui déterminent le volume des déchets sont souvent les seul·es à ne pas en assumer le coût. Le principe du « pollueur-payeux », pourtant juste,

s'est transformé en « pollueur-non-payeur », et ce sont les citoyen·nes qui, in fine, en supportent la charge financière.

Le Syctom continuera de défendre ce service public essentiel mais encore trop invisibilisé qui agit chaque jour, efficacement, au service de toutes et tous et est au cœur de la transition écologique et énergétique.

En 2026, la mobilisation se poursuivra aux côtés d'associations de collectivités comme le Cercle national du recyclage, Amorce, et de nombreux syndicats et territoires.

L'année 2026 verra se concrétiser plusieurs projets structurants pour le Syctom :

- le lancement au printemps du nouveau plan d'accompagnement, dans la continuité du précédent, pour renforcer le soutien aux territoires et accélérer la transition écologique (page 16) ;
- la mise en service industrielle de L'Interval, la nouvelle unité de valorisation énergétique d'Ivry-sur-Seine, attendue d'ici le 30 septembre 2026 (page 12) ;
- le lancement des travaux de reconstruction du site Romainville-Bobigny, plus moderne et performant, et intégrant un pôle dédié au réemploi (PEECs) pour l'est francilien (page 13) ;
- et la poursuite de ceux de l'unité de biométhanisation à Gennevilliers, capable de traiter 50 000 tonnes de déchets alimentaires triés à la source et de produire 30 000 MWh de biométhane par an ; avec les premiers tonnages attendus en fin d'année.

Pour le Syctom comme pour chacune et chacun d'entre nous, je formule le vœu que cette nouvelle année 2026 se place sous le signe de la responsabilisation afin de préserver nos ressources, notre planète et le pouvoir d'achat de nos concitoyennes et concitoyens et apporte sérénité, santé et réussite dans nos projets personnels et professionnels.

GOUVERNANCE : NOUVEAUX MEMBRES DU COMITÉ

Le Comité a approuvé, le 4 décembre 2025, l'installation de Dalila Arab, adjointe au maire de Sevran, au Comité syndical en remplacement de Mme Mabchour. Elle représente l'EPT Paris Terres d'Envol.

PARTICIPATION AUX ASSISES DU GRAND PARIS

Le 4 novembre, le Syctom a participé aux Assises du Grand Paris consacrées à la transformation de la gestion des déchets et à la transition vers une économie plus sobre et circulaire. Sous le thème « Réinventer la gestion des déchets », l'événement a réuni acteurs publics et privés autour d'un objectif commun : réduire à la source, développer le réemploi, améliorer la valorisation et faire de l'innovation un levier pour une métropole durable.



AGENDA

Cérémonie des vœux institutionnels du Syctom

- Le 29 janvier 2026

Réunions syndicales du Bureau (9h) et du Comité (10h30)

- Les 6 février et 6 mars

Colloque Déchets d'Amorce

- Le 10 juin à Paris

105^e congrès de l'Astee « Inventons ensemble, les services Eau et Déchets de demain »

- Du 15 au 18 juin 2026 à Nancy

Le Syctom au Brésil pour les rencontres pré-COP30

Du 4 au 12 novembre 2025, une délégation du Syctom s'est rendue au Brésil, à Rio de Janeiro, à São Paulo et à Belém. Dix ans après les Accords de Paris, les enjeux liés à la gestion durable des ressources, à la transition énergétique et à l'économie circulaire s'imposent plus que jamais dans le débat international.

Le Syctom s'est associé aux réflexions dans le cadre des événements pré-COP30 pour partager l'expérience d'un opérateur public français reconnu dans le domaine de la gestion des déchets et sa connaissance des contraintes que connaissent, partout dans le monde, les autorités publiques en charge de cette responsabilité. À Rio, la délégation a multiplié les rencontres institutionnelles pour renforcer les liens de coopération.

Un protocole d'accord a été signé avec l'Institut brésilien pour l'économie circulaire (IBEC), signifiant la volonté partagée de promouvoir des politiques publiques plus sobres en ressources. D'autres échanges ont eu lieu avec le Centre brésilien des relations internationales (CEBRI) et Comlurb, entreprise publique gestionnaire des services urbains de Rio.

Parallèlement, le Syctom a pris part à des événements co-organisés avec l'International Solid Waste Association (ISWA) et le Partenariat français pour les déchets (PFD), marquant la reconnaissance du rôle croissant du syndicat dans les discussions internationales sur la finance durable et la possibilité de planifier partout la mise en œuvre de solutions ad hoc et évolutives pour le traitement des déchets ménagers.

Enfin, la présence du Syctom à São Paulo et à Belém a permis de préparer de futures collaborations avec des acteurs du Sud global. Il affirme ainsi sa volonté d'ouvrir une étape de la coopération entre l'Europe et l'Amérique latine au service d'une économie enfin circulaire.



Gaz verts : une mobilisation francilienne pour changer d'échelle

Le Cercle francilien des nouveaux gaz verts fédère depuis 2024 une quinzaine d'acteurs, dont le Syctom, pour développer les filières de production de gaz renouvelables et bas carbone en Île-de-France. Ils étaient réunis le 25 novembre pour partager leurs retours d'expérience.

Créé pour structurer les filières innovantes (méthanisation, pyrolyse, gazéification, méthanation), le Cercle fait émerger des solutions contribuant à la souveraineté énergétique régionale (objectif de 20 % de gaz verts en 2030 et 100 % en 2050). La Journée francilienne des nouveaux gaz verts, le 25 novembre, a réuni industriels, collectivités, experts et institutionnels afin d'échanger sur les leviers techniques, économiques et réglementaires des projets locaux. Le Syctom est intervenu sur les valeurs ajoutées de ces filières et sur l'intérêt stratégique des procédés permettant de transformer les déchets en gaz verts. Une session technique était consacrée à Cométha, le partenariat d'innovation du Syctom et du SIAAP, dédié au traitement commun des déchets organiques. Mise en service fin 2024 sur les sites de Seine Valenton (Val-de-Marne) et Seine Grésillons (Yvelines), les deux unités pilotes sont en phase d'exploitation pour valider les performances techniques et environnementales d'une filière complète de traitements du mix d'intrants comprenant un enchaînement de briques technologiques ou de différents procédés innovants.

Déchets : le service public en danger, les élus hauscent le ton

À l'occasion du Salon des maires, le 19 novembre, plusieurs collectivités et syndicats de traitement des déchets ont organisé un événement presse pour exprimer leur colère et interpeller l'État face aux dangers qui pèsent sur le service public des déchets.

Les collectivités tirent la sonnette d'alarme et dénoncent une situation devenue intenable : chaque jour, 10 000 nouveaux produits emballés arrivent sur le marché français, sans que les industriels en assument réellement les conséquences.

Déchets en hausse, facture en hausse

Huit millions de tonnes d'emballages sont mises sur le marché par an, un volume en hausse de 3 %. Selon l'ADEME, 70 % de ces emballages seraient évitables. Résultat : des déchets coûteux, inutiles, qui pèsent sur l'environnement, mais aussi sur les budgets locaux. Car plus on produit de déchets, plus leur traitement coûte cher, et ces coûts retombent sur les impôts des ménages. Les collectivités rappellent qu'elles ne sont pas responsables de la production des emballages ni des substances toxiques qu'ils contiennent. Leur rôle est de collecter, traiter, innover, afin de rendre le service le plus efficace possible dans l'intérêt général. Pourtant, la régulation frappe en aval. Tandis que la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) devrait augmenter chaque année jusqu'en 2030 (voir *L'Éco-Actu*, p.14), la taxe sur les emballages plastiques non recyclés a, elle, été écartée du projet de loi de finances 2026. Un signal paradoxal : l'État préfère taxer les collectivités plutôt que contraindre les producteurs.

“
Les collectivités ne peuvent être seules à assumer le coût de la surproduction d'emballages”



Les signataires de la tribune :

Associations nationales : Jean-Patrick Masson, président du Centre national du recyclage · Gilles Vincent, président d'AMORCE Collectivités et syndicats de traitement : Gilbert Ah-Yu, président syndicat Azur · Stéphane Barré, président SMÉDAR · Stéphanie Daumin, présidente RIVED · François Dazelle, président VALOSEINE · Jean-Claude Geniès, président Sigidurs · Pascal Hiriaux, président SMITOM du Nord Seine-et-Marne · Jean-Paul Jeandon, président Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise · Gérard Lambert-Motte, président syndicat Emeraude · Régis Litzellmann, vice-président Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise · Virginie Lutrot, présidente SEVEDE · Vincent Mezure, président SITRU · Jean-Charles Rambour, président TRI ACTION · Olivier Thomas, président Siredom · Axel Urgin, président SMITDUVM · Jean-François Vigier, président SIOM Vallée de Chevreuse.

Les coulisses des déchets séduisent le jeune public

À l'occasion de la Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD), du 22 au 30 novembre, le Syctom a accueilli 12 classes de CM1 et CM2 au centre Isséane, à Issy-les-Moulineaux. Les élèves y ont découvert le parcours souvent méconnu de leurs déchets une fois déposés dans la poubelle. Objectif : comprendre les étapes du traitement et mesurer la nécessité d'en réduire les volumes face à l'urgence environnementale.

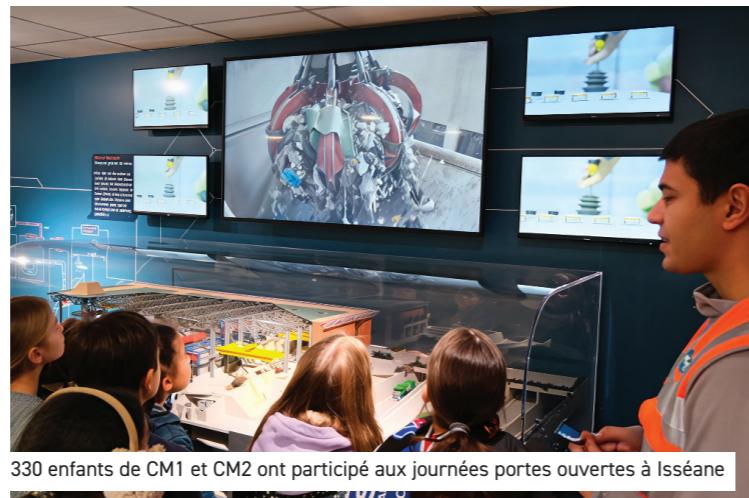
Faire naître un déclic

« Isséane reçoit chaque jour 250 camions qui déversent 1500 tonnes de déchets dans la fosse. On les pèse à l'entrée puis à la sortie sur un pont-bascule pour connaître leur volume exact », explique l'éco-animateur au groupe attentif.

« Moi je pensais qu'un pont-bascule servait à faire basculer quelque chose ! » s'étonne Mathis, amusé. Impressionnés par la taille du site et le volume de déchets reçu, les élèves suivent pas à pas le parcours des ordures ménagères, depuis leur réception jusqu'à leur transformation en énergie.

Autour de la visite, ils participent à des ateliers pédagogiques sur la valorisation des déchets et les réflexes à adopter chez soi. « En peu de temps j'ai réalisé une boîte à pile à partir d'une brique de lait vide. Je la trouve jolie et personne n'a la même que moi ! » se réjouit Inès. Pour beaucoup, cette expérience marque une prise de conscience : jeter moins, mieux trier et adopter des gestes simples pour alléger la charge des centres de traitement. Ces gestes s'étendent même jusqu'au moment du déjeuner, avec le concours « Pique-niquez malin, jetez moins » où les élèves ont trié puis pesé leurs déchets – emballages, restes alimentaires – pour mesurer concrètement leur impact. L'objectif : avoir une poubelle la plus légère possible. Chaque classe s'est prise au jeu, comparant les résultats pour remporter le défi du pique-nique le plus écoresponsable.

La SERD s'est également conclue par des journées portes ouvertes qui ont accueilli près de 300 visiteur·ses et salarié·es des entreprises voisines venu·es découvrir les coulisses du site et échanger avec ses équipes.



Un nouveau compagnon de visite



Comment réserver une visite ?

Des parcours de visite gratuits sont proposés dans le centre de tri à Paris XV et dans le centre de valorisation énergétique Isséane, à Issy-les-Moulineaux.

- Public scolaire : mardi et jeudi, à 9h30 et 14h.
- Groupes d'adultes : mercredi et vendredi, à 9h30 et 14h.
- Visites individuelles : mercredi et vendredi, à 16h15.

Lien : syctomparis.prordv.com



Élu·es, agent·es, communicant·es : découvrez l'Espace collectivités !

Une plateforme pour faciliter vos actions locales de prévention, réduction et valorisation des déchets.



Accédez à :

Des ressources et outils de sensibilisation

Des formulaires de demande d'interventions des éco-animateur·ices

Un guide pratique des dispositifs d'accompagnement financiers et techniques

Des données de collecte et de suivi pour chaque territoire

Un agenda des formations et rencontres professionnelles



Inscrivez-vous dès maintenant sur l'Espace collectivités du Syctom !
collectivites.syctom-paris.fr

syctom-paris.fr

[in](https://www.linkedin.com/company/syctom/) [@](https://www.instagram.com/lesyctom/) [@](https://www.facebook.com/lesyctom/) [@](https://www.youtube.com/lesyctom) lesyctom



l'agence métropolitaine des déchets ménagers

DZD : des masterclass pour imaginer la poubelle de demain

Avec la 14^e édition du concours Design Zéro Déchet, le Syctom et ses partenaires invitent les jeunes designers à transformer notre perception d'un objet banal du quotidien : la poubelle.

Lancée en septembre 2025, la nouvelle édition du concours DZD enregistre une belle participation avec plus de 200 étudiant·es et jeunes diplômé·es en lice. Toutes et tous travaillent sur l'éco-conception, pilier de l'économie circulaire, afin de penser une solution d'aménagement, d'outil physique ou de service permettant un meilleur tri des déchets. Cette édition est parrainée par l'agence de design Normal Studio et accompagnée par plusieurs partenaires : le Groupe Schmidt, premier fabricant français de meubles de cuisines, le Groupe Fournier, acteur majeur de l'aménagement sur mesure, ainsi que l'éco-organisme Citeo.

Évoluer vers des synergies plus globales

« Terrain d'innovation, l'éco-conception questionne aussi bien les designers que les acteurs de la filière des déchets. Elle nous pousse à innover pour tenir compte des impacts du produit ou du service à chaque étape de son cycle de vie. C'est un maillon essentiel de cette économie circulaire tant souhaitée », souligne Corentin Duprey, président du Syctom. Toute l'année, les participant·es bénéficient d'un accompagnement structuré : des séminaires pour appréhender la thématique, des masterclass puis des ateliers de coaching pour évaluer l'impact environnemental de leurs idées, affiner l'approche centrée utilisateur ou adapter les matériaux. Cette démarche donne corps au concept d'économie circulaire et leur fournit les clés pour concrétiser leurs projets. Comment réduire les erreurs de tri ? Quelle solution imaginer pour le multi-flux ? Comment faciliter le transport jusqu'aux points de collecte ? Ils explorent ainsi le design produit, le design d'espace ou le design de service, avec un objectif clair : faire changer le regard sur nos poubelles.

Concilier créativité, technique et écoresponsabilité



Tom Mag n°4 : le retour des éco-reporters

Avec la 4^e édition de *Tom Mag*, le Syctom poursuit sa démarche de sensibilisation aux enjeux environnementaux auprès des plus jeunes.

Tom Mag, le magazine des collégien·nes qui s'intéressent à l'éologie et au tri des déchets, est de retour ! Tiré à 200 000 exemplaires et distribué dans près de 1200 écoles élémentaires du territoire, ce nouveau numéro invite les élèves de CE2, CM1 et CM2 à retrouver Tom, Lana, Yasmina et Lilly pour une nouvelle enquête inédite.

Encourager le dialogue en classe

Conçu comme un outil d'éducation à l'environnement, *Tom Mag* fait le lien entre les notions de développement durable et des situations du quotidien. Il mêle BD, infos pratiques, interviews et jeux pour dévoiler les secrets de la poubelle à couvercle jaune. Les enfants y découvrent ce qui se passe après la collecte : le parcours des emballages dans les centres de tri, les machines qui séparent les matériaux, le rôle des agent·es, mais aussi les dangers causés par les erreurs de

tri, comme les piles ou les objets coupants. À travers les aventures des jeunes éco-reporters, les élèves comprennent notamment pourquoi il est essentiel de jeter les emballages en vrac, d'éviter les objets imbriqués et de respecter les consignes pour préserver la qualité du recyclage. Et ça fonctionne ! Les enseignant·es saluent son ton accessible et curieux : « C'est rare de trouver un outil à la fois attractif et informatif. *Tom Mag* remplit cette mission à merveille. Le ton et les illustrations parlent aux enfants qui retiennent les messages plus facilement et sans avoir l'impression d'être dans un cours. » Avec ce nouveau numéro, *Tom Mag* poursuit sa mission : donner aux enfants les clés pour comprendre l'impact de leurs gestes, encourager le dialogue en classe et développer des habitudes responsables. Une manière ludique et concrète d'aborder la transition écologique et de former les écocitoyen·nes de demain.

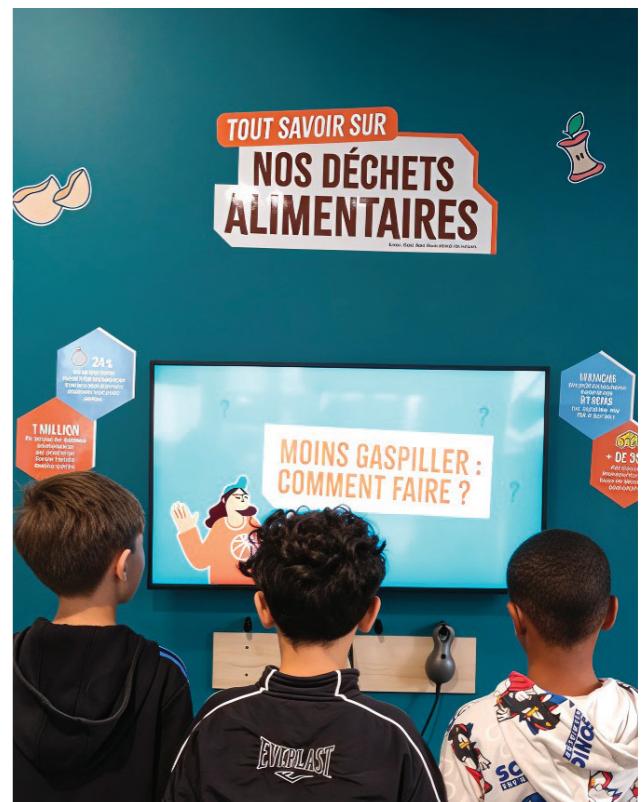


À la découverte du cycle des déchets alimentaires

Depuis novembre, l'Espace Infos Déchets propose une exposition temporaire consacrée aux déchets alimentaires, un enjeu majeur de la transition écologique.

Cette thématique, au cœur des politiques de prévention et de valorisation, invite le public scolaire à mieux comprendre le parcours de ces types de déchets, de la pré-collecte jusqu'à leur valorisation, et à découvrir des astuces pour réduire le gaspillage alimentaire. L'exposition s'articule autour de quatre objets présentés, de magnets informatifs, de deux fiches pratiques, d'une vidéo et d'un motion design pédagogiques. L'ensemble offre une expérience à la fois visuelle et participative, favorisant une certaine prise de conscience dès le plus jeune âge.

Pour réserver une visite scolaire à l'Espace Infos Déchets, rendez-vous sur www.syctom-paris.fr
Scolaires (dès le CP) et centres de loisirs : du lundi au vendredi, à 9h30 et 14h.
Durée de la visite : 1h30 environ



Polluants éternels : quelle présence de l'objet au déchet ?

Omniprésents dans notre vie quotidienne, les PFAS - souvent appelés polluants éternels - le sont donc dans nos déchets. Dès lors, que deviennent-ils lors de leur traitement notamment par incinération ? Afin d'y voir plus clair, le Syctom a décidé de s'associer à l'ASTEE* dans la réalisation d'une étude. Les résultats sont attendus pour le printemps 2026.

En plus des propriétés qui ont fait leur succès (voir encadré), les PFAS ont pour caractéristique d'être très persistants. Une fois répandus dans l'air, les sols, les cours d'eau, ils y restent jusqu'à plusieurs milliers d'années. C'est la raison pour laquelle on parle de « polluants éternels ». Qu'en est-il lorsque les produits qui en contiennent deviennent des déchets pris en charge dans des unités de traitement comme celles du Syctom ? Cette question, en raison des enjeux sanitaires et environnementaux qu'elle soulève, a fait l'objet d'une attention croissante des pouvoirs publics ces dernières années. À ce jour, la réglementation n'impose pas de suivi régulier de ces molécules aux installations de traitement de déchets. Un arrêté ministériel du 31 octobre 2024 fixe cependant une liste de 49 substances à rechercher dans les fumées en sortie de cheminée avant le 31 octobre 2026. L'analyse de ces PFAS dans les déchets est difficile à réaliser, coûteuse et repose sur des méthodologies particulièrement complexes à mettre en œuvre. Le Syctom n'attendra pas cette échéance en octobre 2026. Il a déjà fixé un calendrier et une campagne de mesures est programmée pour le début d'année. Par ailleurs, de manière générale, des recherches devront être menées afin de mieux évaluer l'impact sanitaire des PFAS.

Établir une cartographie des PFAS

Le Syctom s'est aussi associé à l'ASTEE, association scientifique et technique de référence réunissant des professionnels de l'eau, des déchets et de la propreté urbaine. Il dirige un groupe de travail dédié, composé d'une trentaine d'acteurs du secteur, chargé d'établir une cartographie des PFAS présents dans les déchets traités. L'étude portera à la fois sur les déchets eux-mêmes (ordures ménagères résiduelles, biodéchets, etc.) mais aussi sur les

produits, sous-produits et rejets résultant de leur traitement. « Ce qu'apportera l'étude, explique Anne-Laure Makinsky, directrice générale de l'ASTEE, c'est d'abord un état des lieux des connaissances concernant le niveau d'imprégnation de chaque matrice de déchets ainsi que chaque produit (digestat, compost) et sous-produit (mâchefers, fumées d'incinération, etc.) issus du traitement de ces déchets. À cette cartographie viendra s'ajouter un guide à destination des exploitants des installations de traitement des déchets permettant de les orienter dans la gestion des PFAS de manière opérationnelle ».

Rappelons que le service public de gestion des déchets n'est responsable ni de leur production, ni de leur quantité et encore moins de leur nature. La suppression des PFAS doit être traitée à la source par les industriels et les metteurs sur le marché.

*Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement. Plus d'infos : www.astee.org

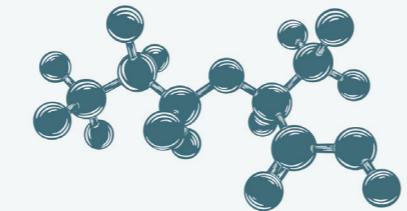
Les PFAS, reconnus pour leurs propriétés antiadhésives et leur résistance à la chaleur, se retrouvent dans beaucoup d'objets du quotidien



Les PFAS sont le problème de toutes et tous

Les PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées) sont une famille de molécules dont on peine à délimiter les contours : on parle de 4000, 5000, parfois même de 10 000 substances. Leur point commun : leur propriété antiadhésive, leur résistance à la chaleur, à la corrosion, etc.

On trouve des PFAS dans presque tous les produits de la vie courante : revêtement des poêles, textiles, emballages alimentaires, cosmétiques notamment. Face aux risques sanitaires et environnementaux, la loi du 27 février 2025 a instauré leur interdiction progressive à compter du 1^{er} janvier 2026 dans les produits cosmétiques, textiles d'habillement, farts de ski, etc.



Crue de la Seine : anticiper pour mieux protéger

Le Syctom a participé à l'exercice HYDROS 25, organisé en octobre dernier par la préfecture de police d'Île-de-France. L'objectif : simuler une crue majeure de la Seine pour tester la coordination des acteurs publics et la continuité d'activité des services de l'État. Un exercice d'anticipation crucial face à ce risque naturel majeur.

Le risque d'inondation est le premier risque naturel en Île-de-France, une métropole structurée par la Seine. Les crues de 2016 et 2018 ont rappelé la vulnérabilité du territoire face à ce phénomène naturel qui, du fait du dérèglement climatique, s'annonce de plus en plus fréquent et intense.

Un test d'une échelle inédite

L'exercice HYDROS 25 est un test grandeur nature du dispositif ORSEC Inondation. Ce dispositif vise à assurer la mise en œuvre rapide et efficace de tous les moyens matériels, humains et logistiques sous l'autorité du préfet de police pour secourir les personnes et protéger les biens et l'environnement. Pour la seconde fois à une telle échelle, après Sequana en 2012, il a mobilisé simultanément plus d'une centaine d'acteurs publics, privés et institutionnels autour d'un scénario construit à partir de données hydrologiques réelles. L'exercice a combiné des simulations sur table, des entraînements sur sites stratégiques, le test en conditions réelles du dispositif FR-Alert et une cellule anticipation d'évacuation. En effet, en cas de crue centennale, plus de 630 000 personnes se trouveraient en zone inondable. Près d'un million d'habitants verrait certains réseaux essentiels cesser de fonctionner.

Apprendre à réagir en cas de crue

Parmi ces réseaux essentiels figurent les infrastructures du Syctom, indispensables à la salubrité et au fonctionnement des 81 communes du territoire.



L'Étoile Verte : un transbordeur pour une logistique plus durable

Après six ans, L'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine achève sa modernisation pour améliorer ses performances énergétiques et environnementales. Le centre bénéficie désormais d'un nouveau traitement des fumées et d'une meilleure insertion urbaine. Ultime étape : la mise en service d'un transbordeur pour l'évacuation des mâchefers.

Au cœur du programme d'intégration urbaine de L'Étoile Verte, la liaison fluviale et l'installation de transbordement constituent un maillon essentiel. Ce nouvel équipement permettra d'acheminer directement les mâchefers issus de l'incinération jusqu'à la Seine, où ils sont désormais chargés sur des péniches à destination des centres de maturation. En phase industrielle de démarrage, ce système fluvial de transbordement marque une avancée significative, en supprimant la nécessité du transport routier entre l'usine et le fleuve. Ce changement se traduit par la suppression d'environ 2800 trajets de camions chaque année, contribuant ainsi à une diminution notable des nuisances sonores et des émissions de CO₂.

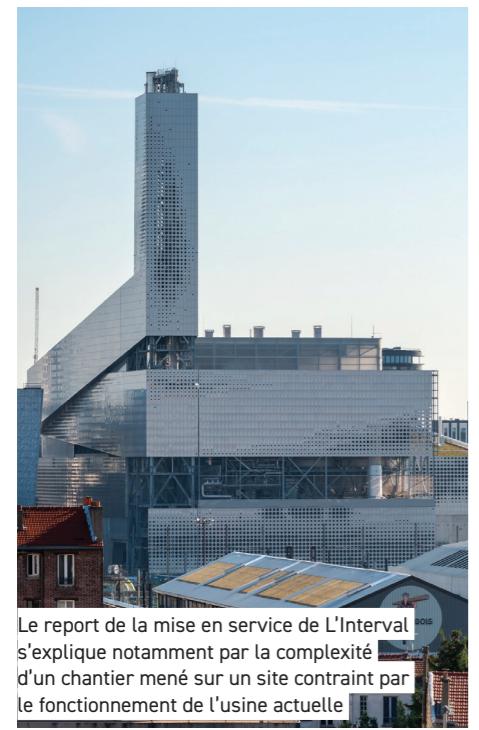
Un ouvrage de 130 mètres

Long de 130 mètres, le transbordeur surplombe la route départementale RD1 et relie directement le parc de stockage des mâchefers à la berge de la Seine. Son tapis convoyeur interne assure un transfert continu des matériaux vers les péniches, à un rythme pouvant atteindre 130 tonnes par heure.

À pleine capacité, près de 81 000 tonnes de mâchefers seront ainsi expédiées annuellement par voie fluviale. Fin novembre, les essais de mise en service ont confirmé la fiabilité du dispositif : les premières opérations d'évacuation des mâchefers se sont déroulées avec succès, ouvrant la voie à une exploitation dans des conditions optimales.



L'Interval : ajustement du calendrier de mise en service



Le Syctom actualise le calendrier de mise en service de L'Interval, la nouvelle unité de valorisation énergétique à Ivry-sur-Seine. Initialement prévue fin 2025/début 2026, la mise en service industrielle est désormais annoncée d'ici le 30 septembre 2026.

Le décalage de la mise en service de L'Interval s'explique par la complexité du chantier, mené tout en maintenant l'exploitation de l'usine actuelle. Ce contexte particulier réduit fortement les espaces disponibles et génère des conditions d'intervention contraintes. Des problèmes techniques survenus durant les phases d'essais ont également conduit à des interruptions temporaires des travaux.

« La priorité du Syctom est d'assurer la sécurité et la fiabilité de l'installation. L'Interval est un projet ambitieux qui contribuera à la transition énergétique et offrira en outre une meilleure performance environnementale et intégration urbaine. Nous mettons tout en œuvre pour garantir sa mise en service dans les meilleures conditions », précise Corentin Duprey, président du Syctom.

Jusqu'à son arrêt définitif, l'usine actuelle reste exploitée sous contrôle continu de la DRIEAT qui assure le suivi des installations classées. Afin de sécuriser son bon fonctionnement jusqu'à la mise en service de L'Interval, des arrêts techniques seront programmés sur les deux lignes de traitement de janvier à juin 2026. « Depuis mai 2024, près de 30 millions d'euros de gros entretien renouvellement (GER) ont été consentis pour permettre la poursuite de l'exploitation de l'usine actuelle dans des conditions normales de fonctionnement », ajoute le président.

Romainville/Bobigny : un projet reconnu d'intérêt général

Adoptée par le comité syndical le 4 décembre, la déclaration d'intérêt général pour la reconstruction du centre de Romainville/Bobigny met au premier plan les enjeux environnementaux et territoriaux, consacre plusieurs années de concertation et confirme le rôle central de ce futur équipement pour le quart-nord est du Grand Paris.



Une enquête publique a permis de vérifier l'adéquation du projet avec les attentes locales. Les 154 observations ont surtout porté sur les nuisances actuelles (bruit, odeurs, circulation, poussières) et sur l'évolution des besoins de traitement des déchets, en lien avec la collecte des biodéchets et la création du Pôle d'excellence de l'économie circulaire et solidaire (PEECs). À l'issue de cette procédure, le commissaire enquêteur a rendu, le 12 novembre 2025, un avis favorable tant sur les conditions de fonctionnement que sur l'intégration urbaine.

Une charte de qualité environnementale

À la lumière de ces éléments, le comité syndical a déclaré d'intérêt général, au sens du code de l'environnement, le projet de reconstruction du centre. Cette décision acte que l'installation répond à des besoins collectifs en matière de traitement des déchets, en cohérence avec les objectifs du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD). Pour lever la réserve formulée lors de l'enquête, le Syctom s'engage à mettre en œuvre une charte de qualité environnementale quadripartite avec l'EPT Est Ensemble et les villes de Bobigny et Romainville. Dotée d'un comité de suivi, elle encadrera l'insertion du site dans son environnement urbain en précisant les responsabilités de chacun sur les voiries, les circulations, la gestion des nuisances et la qualité paysagère.

Une visibilité financière sécurisée

Cette reconnaissance d'intérêt général s'inscrit en cohérence avec la lettre d'offre de prêt de 180 M€ proposée fin novembre par la Caisse des dépôts, via la Banque des territoires. Ce financement bonifié offre des conditions favorables, une visibilité durable sur la liquidité et un cadre stable pour conduire les investissements de modernisation de l'outil industriel. Le centre sera mis en service progressivement entre 2026 et 2029 et accueillera les ordures ménagères,

“ Une charte de qualité environnementale quadripartite va être mise en place ”

les collectes sélectives et les déchets alimentaires du quart nord-est du Grand Paris, qui y seront triés et préparés à leur valorisation ou orientés vers les installations dédiées.

Une large part des flux sortants sera évacuée par voie fluviale : les déchets seront chargés en conteneurs, compactés ou mis en balles, puis acheminés vers les exutoires d'Issy-les-Moulineaux et de Gennevilliers, ce qui réduira fortement le recours aux poids lourds. Pour organiser cette logistique, le Syctom a lancé un appel à manifestation d'intérêt afin de définir une flotte de bateaux décarbonés sur le canal de l'Ourcq, le canal Saint-Denis et la Seine. À terme, le site pourra transférer 120 000 tonnes d'OMr, 18 000 tonnes de refus de tri et jusqu'à 42 000 tonnes de collectes sélectives par an avec un premier portique, puis 110 000 tonnes d'OMr supplémentaires grâce à un second.

Plusieurs objectifs structurent ce projet : doter durablement le bassin versant de Romainville d'une installation de réception de proximité en améliorant son intégration urbaine et en réduisant ses impacts ; accueillir les déchets alimentaires ; accompagner la hausse des collectes sélectives grâce à un centre de tri modernisé et de plus grande capacité ; développer le transport fluvial ; intégrer un pôle dédié au réemploi avec le PEECs afin de renforcer l'économie circulaire dans un quartier en profonde mutation.

TGAP-Déchets : décrypter son fonctionnement, son impact et ses limites

Instaurée pour encourager la réduction des déchets et financer la transition écologique, la TGAP-Déchets - qui frappe aujourd'hui principalement les collectivités et les syndicats de traitement - ne permet pas de répondre à ces objectifs pourtant essentiels.

LE PRINCIPE THÉORIQUE DU POLLUEUR-PAYEUR



Instituée par la loi de finances de 1999 et opérationnelle depuis 2000, la **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)** s'inscrivait dans la logique du principe « **pollueur-pIBUTEUR** » : mettre à contribution les acteurs exerçant une activité polluante pour financer la transition écologique.

Un instrument fiscal avec un double objectif :

- 1 > Réduire les impacts négatifs sur l'environnement
- 2 > Financer des projets écologiques via les recettes générées

>> SON CHAMP D'APPLICATION



Les déchets



Les produits contenant des substances nocives (ex. lessives avec phosphates).



Les émissions polluantes : industries, transport, énergie

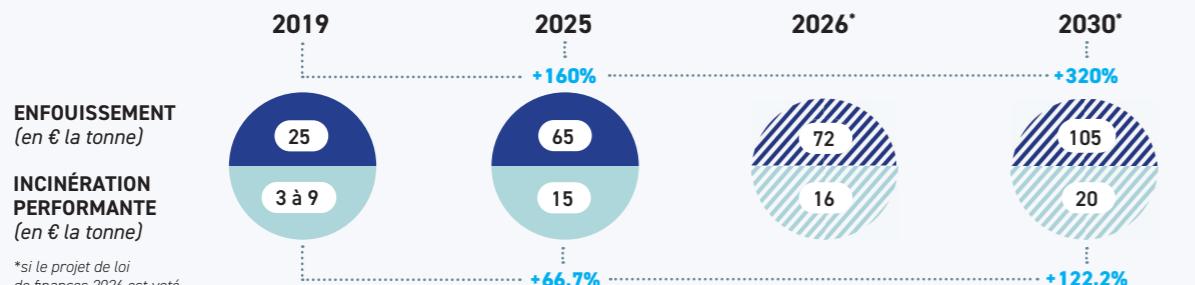


L'extraction des matériaux : sable, gravier, etc.

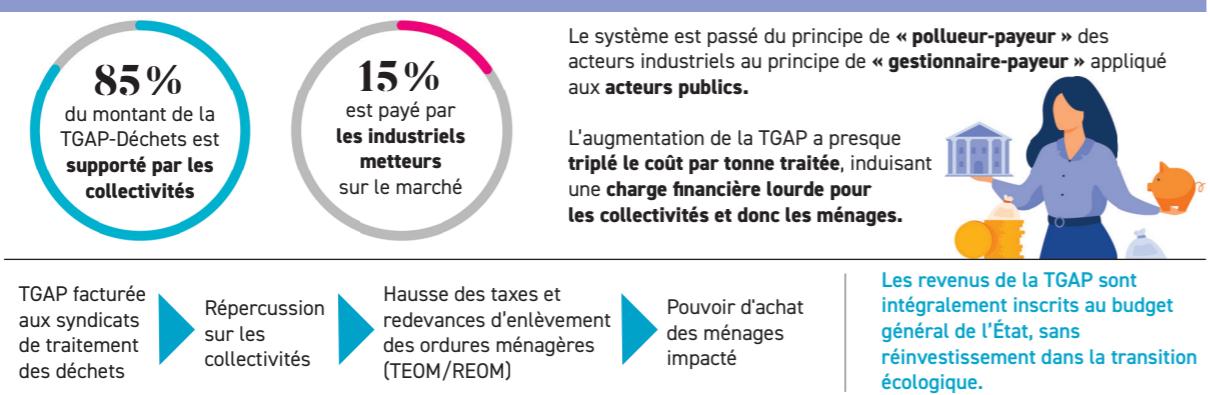
LA COMPOSANTE « DÉCHETS » DE LA TGAP

La TGAP-Déchets est calculée par rapport au tonnage de déchets réceptionnés et au type de traitement. Elle comporte deux volets : la **TGAP sur l'enfouissement** et la **TGAP sur l'incinération**. Les installations, comme le Syctom, ayant un rendement énergétique supérieur à 65 %, se voient appliquer « **la TGAP sur l'incinération performante** ».

>> UNE TGAP-DÉCHETS EN CONSTANTE AUGMENTATION



UNE TAXE INEFFICACE CAR DEVLOYÉE



1 milliard d'euros

c'est le montant des **recettes totales** de la TGAP-Déchets en 2024
(source : ministère de l'Économie)



Selon des rapports publics (Inspection générale des finances et Cour des comptes), la TGAP n'a pas eu d'impact significatif sur les comportements industriels ou la réduction d'émissions.

Une réforme de la TGAP s'impose pour distinguer producteurs et gestionnaires publics, mais aussi pour affecter son produit vers des projets de réduction de l'incinération et de l'enfouissement ou, plus largement, en faveur de la transition écologique.

Autre priorité pour réduire les déchets : le renforcement des actions de prévention et de sensibilisation portées par les filières REP (responsabilité élargie des producteurs). Les collectivités territoriales ne doivent pas être les seules à payer la facture.

Économie circulaire et agriculture durable à Brazzaville

Le Syctom poursuit son engagement en République du Congo avec un projet pilote au Jardin d'Essai de Brazzaville. L'enjeu : transformer les déchets organiques en ressources au service d'une agriculture urbaine durable et d'une alimentation locale plus résiliente.



Le programme repose sur trois axes complémentaires :

- le réaménagement du jardin pour valoriser le site, préserver la biodiversité et optimiser la gestion de l'eau ;
- la mise en place d'une collecte sélective des déchets organiques dans les quartiers périphériques et leur acheminement vers une aire de compostage dédiée ;
- un programme de recherche-action, associant AgroParisTech, le Gret et des universités locales, autour d'expérimentations sur le compostage, le vermicompostage, la biodigestion et l'élevage de mouches soldats noires à des fins de valorisation protéique.

En mobilisant son expertise, le Syctom accompagne la ville de Brazzaville dans la maîtrise d'ouvrage. Porté par une dimension partenariale, le dispositif favorisera le transfert de compétences, le développement de modèles économiques durables et la diffusion d'une économie circulaire adaptée aux réalités africaines. Il bénéficie du soutien financier de l'Agence Française de Développement (AFD), de la ville de Paris et du Syctom.

Le Syctom s'est associé aux villes de Brazzaville et de Paris, au Gret et à la fondation AgroParisTech pour mettre en œuvre, sur trois ans, un projet pilote autour de la valorisation des matières organiques. « *La ville de Brazzaville produit annuellement plus de 684 000 tonnes de déchets ménagers, dont 32 % de déchets putrescibles, représentant ainsi un gisement de 219 000 tonnes de déchets organiques. Actuellement, très peu d'expériences de valorisation de la matière organique existent dans la ville. Ce projet ambitionne ainsi de devenir un laboratoire à l'échelle de Brazzaville, mais également de l'Afrique centrale* », précise le Gret.

Valoriser les déchets au service du maraîchage urbain

Situé à proximité des marchés et regroupant de nombreux producteurs, le Jardin d'Essai est un lieu de choix pour accueillir une unité de traitement des biodéchets sur une surface de 9 ha. Ce projet vise à préserver le patrimoine végétal congolais, dynamiser l'emploi local à travers la création de filières vertes et renforcer l'autonomie alimentaire de la ville.

Au-delà de l'infrastructure, cette démarche s'appuie également sur les principes de l'agroécologie et permettra de boucler localement les cycles de matière tout en améliorant la résilience des systèmes de production. « *Le monde est en train de changer, surtout avec les dérèglements climatiques. De ce point de vue, il va falloir que même les producteurs puissent modifier leur façon de faire. C'est dans ce sens qu'il faut promouvoir l'agriculture agroécologique, mais pour le faire il faut avoir des intrants biologiques* », explique le coordonnateur national, Ambroise Loufouma.

PUBLICATION D'UN RAPPORT DE CAPITALISATION

À l'occasion des dix ans du dispositif « 1 % Déchets », le Syctom publie un rapport de capitalisation mettant en lumière les enjeux, réussites et défis rencontrés sur le terrain. Destiné aux organisations ou collectivités ayant des projets associés au dispositif « 1 % déchets », cette étude propose des enseignements clés, bonnes pratiques et retours d'expériences pour renforcer la pérennité des projets de coopération internationale autour de la gestion des déchets. Près de 60 % de l'aide publique au développement apportée ces cinq dernières années provient des collectivités dans le secteur de la gestion des déchets.

À consulter sur www.syctom-paris.fr/actualites



Plan d'accompagnement 2021-2026 : des résultats concrets

Le Plan d'accompagnement 2021-2026 du Syctom arrive bientôt à son terme. Un moment propice pour rappeler ses grands objectifs et esquisser un bilan global.



72 % des subventions accordées sont liées à des projets de réemploi.
En photo : le village du réemploi "La Venelle" à Montreuil (93)

Le Plan d'accompagnement 2021-2026 du Syctom confirme sa capacité à soutenir concrètement la transition écologique des territoires, avec 1,84 M€ de subventions attribuées à 42 porteurs de projets en 2025. Cette dynamique s'inscrit dans une trajectoire de long terme qui vise la réduction des déchets à la source et l'optimisation des flux de déchets.

Priorité au réemploi et à la réparation

La part des subventions consacrées aux projets de réemploi atteint 72 % des montants engagés en 2025, en fonctionnement comme en investissement. Une nette hausse par rapport à 2024 où elle s'élevait à 41 %. Pour Sofien Elandaloussi, Directeur général adjoint Mobilisation, Publics et Territoires, c'est un signal fort : « Ce soutien traduit la volonté de faire du réemploi et des ressourceries un pilier de l'économie circulaire francilienne, en combinant impact environnemental et création de lien social. La valorisation des déchets par réemploi et réutilisation dispose d'un important potentiel de développement en Île-de-France. La structuration de cette filière économique nécessite toutefois un appui financier, que le Syctom contribue d'ores et déjà à apporter. »

Sensibilisation et changement de comportements

Seconde évolution majeure : la part des projets de sensibilisation et de changement de comportements atteint près de la moitié du budget alloué par le Syctom à la prévention et sensibilisation en 2025. Les interventions des écoanimateur-ices, en porte-à-porte ou en déambulation, représentent le premier poste de moyens mobilisés (environ 4 M€), complété par la programmation des animations « clés en main », des défis « Familles Zéro Déchet » ainsi que l'organisation des visites de centres et des outils pédagogiques associés.

Accompagnement de proximité et compostage

Le Syctom renforce aussi l'accompagnement des démarches de compostage de proximité, par la mise à disposition de matériel, l'appui aux maîtres-composteurs et l'organisation de formations, pour un total d'environ 2 M€. Ces actions contribuent à la fois à la réduction des biodéchets collectés avec les ordures ménagères et à la montée en compétence des acteurs locaux sur des pratiques concrètes de prévention.

Dynamique territoriale et contrats d'objectifs

Enfin, cette mandature a été marquée par le renforcement des liens avec les collectivités signataires d'un contrat d'objectifs. Avec 10 contrats signés sur les 11 territoires du Syctom, cette logique contractuelle lancée en 2022 est désormais bien ancrée. Au travers d'objectifs chiffrés de collecte et de tri sur cinq ans, ils permettent de définir des actions ciblées et bénéficiant du soutien opérationnel et financier du Syctom. « En articulant subventions, soutiens directs et contrats d'objectifs, le plan d'accompagnement permet aux collectivités de bâtir des trajectoires cohérentes de réduction des déchets, d'amélioration du tri et de développement de l'économie circulaire, en cohérence avec le Plan régional de prévention et gestion des déchets Île-de-France. Cette approche intégrée facilite le suivi des résultats, la reconnaissance des démarches les plus abouties via des bonifications et la diffusion de bonnes pratiques à l'échelle de l'ensemble du territoire du Syctom », conclut Sofien Elandaloussi.

LE SYCTOM MOBILISE PLUS DE 18 M€ ET S'APPUI SUR 3 LEVIERS D'ACTION

1. Un soutien financier aux établissements publics territoriaux (EPT) et aux acteurs associatifs.
2. Un soutien direct avec mise à disposition de ressources humaines, de moyens techniques ou logistiques.
3. Des contrats d'objectifs avec les collectivités volontaires, fixant des cibles chiffrées de collecte et de tri, assortis d'un soutien financier et opérationnel renforcé.

Maître-composteur, relais indispensable du compostage local

Le Syctom accompagne le développement du compostage à l'échelle locale en soutenant le compostage de proximité, individuel et collectif, et en formant des relais sur le terrain. Depuis la rentrée 2023, le lycée Renoir à Asnières-sur-Seine s'est doté d'un site de compostage, suivi chaque année par un maître-composteur.

Dans la cour du lycée Renoir, trois bacs de compostage installés en 2023 sont entretenus par deux professeurs, Frédéric et Johanna. Formés par le Syctom, ces référents de site gèrent l'apport des déchets organiques, le brassage des matières pour une décomposition plus rapide et le suivi. Mathieu, maître-composteur mandaté par le Syctom, est venu sur site pour vérifier la qualité du compost et orienter les réglages. En l'occurrence, tout fonctionne parfaitement : « Votre compost est bien équilibré, bien brassé. Le mélange peut être transféré dans le bac de maturation », observe-t-il. Plus de 1 000 interventions de ce type, dont 350 visites annuelles, ont été organisées en 2025 sur le territoire du Syctom pour accompagner les sites de compostage collectif. La promotion du compostage est en effet une priorité car il s'agit d'un procédé naturel pour enrichir les sols. En outre, le tri à la source des biodéchets grâce au compostage permettrait de diminuer d'environ 77 kg par an et par habitant·e le volume de déchets à traiter.

Garantir la pérennité du site

« Le maître-composteur joue un rôle de guide en prodiguant des conseils pour optimiser la gestion de notre compost. Cet accompagnement est précieux », souligne Frédéric. Sur le site, les bons réflexes sont acquis : les racines en fin de vie sont déposées dans le bac de réserve de matière sèche, essentiel au compost, puis découpées en paillage pour protéger le sol et les micro-organismes. Chaque année, 200 à 300 litres de compost enrichissent ainsi les plantations du lycée. « La boucle est bouclée : les biodéchets deviennent une ressource locale et visible pour les élèves qui peuvent relayer ces gestes à la maison », se félicite le maître-composteur.

L'accompagnement porte aussi sur la communication : supports pédagogiques et messages aux élèves contribuent à diffuser les bonnes pratiques en dehors de l'établissement. Le renouvellement des référents de site assure aussi la pérennité du site de compostage. « Dans une école, une copropriété ou une résidence publique, la transmission du savoir-faire est la clé de réussite, couplée à l'implication continue de la collectivité », précise-t-il.

Inscription sur www.jecomposteenville.fr



Les référents de site, formés par le Syctom, échangent avec le maître-composteur sur les pratiques à avoir pour garantir un bon compost



COMPOSTAGE COLLECTIF : UN SOUTIEN À LA DEMANDE

Depuis 15 ans, le Syctom accompagne les Établissements publics territoriaux (EPT) dans le déploiement du compostage sur leur territoire : fourniture de matériel, formations (référents de site, guides et maîtres-composteurs) et appui technique pour renforcer et pérenniser les projets locaux. En 2025, le Syctom a distribué 1 400 bacs de compostage (300 000 €) et organisé plus de 200 formations de référents, 9 formations de guides et 2 formations de maîtres-composteurs.

- Pour les demandes d'outils et formations à l'attention des EPT, rendez-vous sur l'Espace collectivités du Syctom : collectivites.syctom-paris.fr
- Pour les formations dédiées au grand public et associations, contactez votre EPT.



Penser une gestion plus vertueuse des déchets

Créé en 1995, le Cercle National du Recyclage (CNR) fait entendre la voix des collectivités locales auprès des pouvoirs publics en faveur d'une gestion plus vertueuse des déchets. Jean-Patrick Masson, président de l'association, revient sur les objectifs de recyclage des collectivités et sur la gouvernance des filières REP.



Jean-Patrick Masson

Où en est la France face aux objectifs nationaux et européens de recyclage ?

Jean-Patrick Masson : Il y a une polémique sur le chiffrage de ces objectifs, qui varient fortement selon les matières à recycler prises en compte. De plus, on ne mesure pas le volume des déchets recyclés de la même manière en France et dans le reste de l'Europe. Cela étant dit, d'après l'État, non, les objectifs ne sont pas atteints. Mais les calculs du CNR montrent toutefois des progrès importants. Nous sommes, sans aucun doute, sur la trajectoire qui nous assure d'être au rendez-vous des objectifs nationaux et européens.

Le CNR défend une approche publique et territoriale de la gestion des déchets. Qu'est-ce que cela signifie ?

J-P.M. : Nous voulons que l'État fixe des objectifs clairs aux collectivités, tout en leur laissant la liberté des moyens d'y parvenir. Une même obligation – par exemple, une borne à biodéchets pour un nombre donné d'habitants – peut être pertinente en zone dense et absurde en milieu rural. Nous souhaitons aussi rappeler les compétences de chacun·e : les collectivités sont uniquement responsables du service public de gestion des déchets. On essaie souvent de leur faire jouer un rôle qui n'est pas le leur. Mais elles ont beau être volontaires, elles doivent rester dans leur cadre législatif.

“
Tous les acteurs s'accordent à dire que le système des REP plafonne aujourd'hui
“

Vous avez récemment cosigné avec le Syctom une tribune intitulée « Déchets : Quand l'État préfère taxer les collectivités plutôt que contraindre les industriels ». Quel est le sens de ce type de démarche ?

J-P.M. : C'était une tribune nécessaire, tout à fait en phase avec la mission du CNR. Nous avons pour vocation d'accompagner les collectivités en répondant à leurs interrogations quotidiennes, mais aussi de mener des actions de lobbying pour porter leurs positions auprès des ministères. Cette tribune en est un bon exemple. Nous signons ce type de document pour marquer notre approbation, mais aussi parce que nous avons la capacité de défendre ce qu'il contient vis-à-vis de l'État.

Les filières REP se sont élargies à de nouveaux produits cette année. Cela a-t-il amélioré les taux de collecte et de recyclage ?

J-P.M. : De manière générale, oui : on capte généralement plus de déchets lorsqu'une filière REP est mise en place. Pour autant, le fonctionnement de ces nouvelles REP dépend également de la mise en place d'éco-organismes qui, parfois, fonctionnent mal. Lorsqu'ils ne jouent pas le jeu et ne financent pas assez le recyclage, la filière finit par se déstructurer. Certes, on capte plus, mais on recycle moins. C'est tout de même paradoxal ! Par ailleurs, l'augmentation du nombre de filières complexifie le travail des collectivités. Sur le fond, le fait qu'il y ait davantage de filières va dans le bon sens, mais le système n'est pas totalement satisfaisant.

Mathieu Lefèvre, ministre délégué à la Transition écologique, a récemment déclaré « la refondation des filières REP comme un chantier fondamental et prioritaire ». Quelles mesures permettraient d'améliorer leur gouvernance ?

J-P.M. : Tout d'abord, il faudrait un seul éco-organisme par filière REP. La concurrence est contre-productive dans ce domaine. Ensuite, l'État doit exercer un contrôle financier réel des éco-organismes. Il faut s'assurer qu'ils respectent leur cahier des charges, et les sanctionner le cas échéant. D'ailleurs, il faut faire en sorte qu'il n'y ait aucun intérêt financier à ne pas agir. Les éco-organismes devraient être dans l'obligation de dépenser l'intégralité de ce qu'ils collectent pour le recyclage. Enfin, la commission des filières de REP - la CIFREP - doit être réformée. La voix des collectivités y est trop minoritaire et l'État y détient trop de pouvoir : il vote les avis qu'il propose lui-même et peut choisir de ne pas les mettre en œuvre. En tout cas, tous les acteurs s'accordent à dire que le système des REP plafonne aujourd'hui.

Plus d'infos : www.cercle-recyclage.asso.fr

Énergie, climat, économie circulaire, innovation... De multiples acteurs mènent des actions en lien avec la question des déchets, apportent leur éclairage ou lancent des initiatives vers des modèles plus durables. Voici notre sélection d'actus à lire, à écouter ou à regarder !



#Un atlas sur la gestion des déchets

Le Partenariat français pour les Déchets (PFD) publie l'ouvrage « Waste & Climate Atlas », réalisé avec l'Agence Française de Développement (AFD) et l'Association Internationale des Déchets (ISWA). En s'appuyant sur les données de 103 pays, l'Atlas montre comment l'amélioration des politiques et pratiques de gestion des déchets peut réduire considérablement les émissions mondiales de gaz à effet de serre.

www.pfd-fswp.fr



#« Habillez-vous en recyclerie »

Le 37^e forum Cap'Com a mis à l'honneur la campagne « Habillez-vous en recyclerie » lancée en janvier 2025 par l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre. La campagne, incarnée par des agent·es, a repris les codes des grandes enseignes. Son slogan : « Nos recycleries, c'est encore mieux que les soldes et c'est toute l'année ! ». En maintenant en circulation des produits encore utiles, en nous incitant à donner plutôt que jeter, les recycleries sont des acteurs incontournables de l'économie sociale et solidaire.

www.instagram.com/grandorlyseinebievre



#Alerte sur l'effondrement des cours du plastique recyclé

Les acteurs du recyclage du plastique alertent sur la mise en péril de la filière en France et en Europe. Les cours du plastique recyclé s'effondrent au profit de la matière vierge, les usines de recyclage ferment en Europe : les organisations représentatives de l'économie circulaire du plastique lancent un appel à l'action.

www.linkedin.com/company/la-fnade



#Les représentations sociales du changement climatique

52% des Français·es affirment avoir déjà subi les conséquences de désordre climatique, contre 27% il y a 10 ans. Retrouvez l'ensemble des données du baromètre de l'ADEME sur le changement climatique et l'évolution de l'opinion des Français·es en 10 ans.

infos.ademe.fr/changement-climatique



#Une série de podcast sur l'eau et les déchets

Pour ses 120 ans, l'Astee lance une série de podcasts « FONDAMENTAL » dédiée aux enjeux de l'eau et des déchets. Dans ce 1^{er} épisode, « L'eau et les déchets : ce qui nous rassemble, ce qui nous différencie », Pierre Hirtzberger, président de l'Astee, et Isabelle Delannoy, ingénierie agronome, expliquent comment l'eau et les déchets, deux alliés d'une époque, se sont éloignés progressivement.

Écoutez l'épisode 1 : https://lnkd.in/eD_MJqHu



#Météo France et les chiffres clés du climat en France

À l'occasion des 10 ans de l'Accord de Paris, Météo France publie les derniers chiffres du climat. Le réchauffement s'accentue et ses impacts s'intensifient. Le changement climatique affecte déjà nos sociétés, en modifiant les caractéristiques des événements météorologiques extrêmes : intensité, fréquence, saisonnalité, géographie.

www.linkedin.com/company/meteo-france



Agir ensemble en faveur
d'une gestion durable
et **responsable** des déchets

Adopter les « 6r » :
refuser
réduire
réutiliser
recycler
rendre à la terre
responsabiliser

